

B. NOTICE

NOTICE**1. Nom du médicament vétérinaire**

Locatim Plus, solution injectable

2. Composition

Ce médicament vétérinaire contient par 1 ml :

Immunoglobulines totales :

IgG (IgG1, IgG2), IgM, IgA dont gammaglobulines d'enrichissement aspécifiques et gammaglobulines anticoli 100 mg

Teneur moyenne des sérotypes

O78 O115 O15 1/5.000

O86 O117 1/3.000

3. Espèces cibles

Bovins (Veaux nouveau-nés).

4. Indications d'utilisation

Immunisation passive des veaux nouveau-nés contre les colibacillooses septicémiques.

Durée de l'immunité : n'a pas été établie.

5. Contre-indications

Aucune.

6. Mises en garde particulièresInteractions médicamenteuses et autres formes d'interactions :

Ne pas utiliser le médicament vétérinaire avec d'autres vaccins ou sérums dans la même seringue.

Aucune information n'est disponible concernant l'innocuité et l'efficacité de ce médicament vétérinaire immunologique lorsqu'il est utilisé avec un autre médicament vétérinaire. Par conséquent, la décision d'utiliser ce médicament vétérinaire immunologique avant ou après un autre médicament vétérinaire doit être prise au cas par cas.

Surdosage :

Dans des études de surdosage, une hyperthermie transitoire légère et de courte durée, une apathie, ainsi qu'un léger gonflement local au site d'injection ont été observés. Tous les effets indésirables ont disparu spontanément dans les 24 heures suivant l'injection.

7. Effets indésirables

Bovins (Veaux nouveau-nés) :

Très rare (<1 animal / 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés) :	Réaction anaphylactique
---	-------------------------

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament. Si vous constatez des effets indésirables, même ceux ne figurant pas sur cette notice, ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez contacter en premier

lieu votre vétérinaire. Vous pouvez également notifier tout effet indésirable au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché en utilisant les coordonnées figurant à la fin de cette notice, ou par l'intermédiaire de votre système national de notification : adversedrugreactions_vet@fagg-afmps.be.

8. Posologie pour chaque espèce, voies et mode d'administration

Intervenir le plus tôt possible après la naissance du veau (dès les premières heures de sa vie lors de présomption de colibacillose particulièrement pathogène). Suivant les cas, répéter le traitement après 8 à 14 jours.

Médicament vétérinaire à usage intramusculaire.

1. **Veaux provenant de vaches non vaccinées** (ca. 6 ml médicament vétérinaire par 10 kg de poids) :
 - a) cas habituels : 20-30 ml médicament vétérinaire
 - b) septicémie colibacillaire particulièrement virulente ; renforcement général du degré de sécurité de l'intervention : 35-40 ml médicament vétérinaire
2. **Renforcement de l'immunité des veaux provenant de vaches vaccinées** : 10-20 ml médicament vétérinaire

Traitement :

Traitement de soutien des colibacilloses septicémiques :

administrer par kilo de poids vif : 0,5-2 ml médicament vétérinaire.

Les hautes doses seront administrées en plusieurs endroits par voie intramusculaire, voire injectée en deux jours consécutifs.

9. Indications nécessaires à une administration correcte

Aucun.

10. Temps d'attente

Viande et abats : Zéro jour.

11. Précautions particulières de conservation

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

À conserver au réfrigérateur (entre 2 °C et 8 °C).

Ne pas congeler.

Protéger de la lumière.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur l'étiquette et la boîte après Exp. La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : à utiliser immédiatement.

12. Précautions particulières d'élimination

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Utiliser des dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable. Ces mesures devraient contribuer à protéger l'environnement.

Demandez à votre vétérinaire comment éliminer les médicaments dont vous n'avez plus besoin.

13. Classification des médicaments vétérinaires

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

14. Numéros d'autorisation de mise sur le marché et présentations

BE-V112673

Flacon de verre brun de 100 ml.

15. Date à laquelle la notice a été révisée pour la dernière fois

Février 2026

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).

16. Coordonnées

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et coordonnées pour notifier les effets indésirables présumés :

Dopharma Research B.V.

Zalmweg 24

NL-4941 VX Raamsdonksveer

Tél : +32 475 367776

pharmacovigilance@dopharma.com

Fabricant responsable de la libération des lots :

Dopharma B.V.

Zalmweg 24

NL-4941 VX Raamsdonksveer